

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- | | |
|--------------------|---|
| · Nom du produit: | EAU DE JAVEL CONCENTREE 9,6% (36°) QUALIPRO - PHEBUS - NEOS <i>Hypochlorite de sodium 9.6% de chlore actif</i> |
| · Code du produit: | 2400 |
| · No CAS: | 7681-52-9 |
| · Numéro CE: | 231-668-3 |
| · Numéro index: | 017-011-00-1 <i>Non concerné</i> |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- | | |
|---|---|
| · Emploi de la substance / de la préparation | <i>Autres informations importantes disponibles.</i> Nettoyage de surface Blanchissant |
|---|---|

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



→ GHS05 corrosion

- | | |
|---------------|--|
| Met. Corr. 1 | H290 Peut être corrosif pour les métaux. |
| Skin Corr. 1B | H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| Eye Dam. 1 | H318 Provoque de graves lésions des yeux. |



→ GHS09 environnement

- Aquatic Acute 1** H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - Pictogrammes de danger

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement C.I.P.



GHS05

GHS09

- | | |
|--|---|
| · Mention d'avertissement | <i>Danger</i> |
| · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: | <i>hypochlorite de sodium</i> |
| · Mentions de danger | <i>H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</i> |
| · Conseils de prudence | <i>P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette</i> |

(suite page 2) EE

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 15.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 15.03.2024

Nom du produit: EAU DE JAVEL CONCENTREE 9,6% (36°) QUALIPRO - PHEBUS - NEOS
Hypochlorite de sodium 9.6% de chlore actif

(suite de la page 1)

| | |
|---|---|
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P234 | Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. |
| P260 | Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P280 | Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage. |
| P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: | Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. |
| P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): | Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. |
| P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: | Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| P390 | Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. |
| P405 | Garder sous clef. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux conformément à la réglementation locale et nationale. |

· Indications complémentaires:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
 EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
 EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· vPvB:

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocrinien.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

· No CAS Désignation

7681-52-9

· Code(s) d'identification

· Numéro CE:

231-668-3

· Numéro index:

017-011-00-1

· Limites de concentration spécifiques

Met. Corr. 1; H290: C ≥ 2 %

· Nanoforme

Non concerné

· Composants dangereux:

CAS: 7681-52-9
 EINECS: 231-668-3
 Numéro index: 017-011-00-1

hypochlorite de sodium
 Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335, EUH031
 Limite de concentration spécifique: Met. Corr. 1; H290: C ≥ 2 %
 EUH031: C ≥ 5 %

≥5-<10%

· SVHC

néant

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de blanchiment chlorés ≥5 - <15%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste.

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical.

Hospitaliser très rapidement.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 15.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 15.03.2024

Nom du produit: EAU DE JAVEL CONCENTREE 9,6% (36°) QUALIPRO - PHEBUS - NEOS
Hypochlorite de sodium 9.6% de chlore actif

(suite de la page 2)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- Risque de perforation gastrique.*
- Lors de contacts prolongés: risque de brûlures*

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement spécifique requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: *Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.*
- CO2, poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée*

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité: *Porter un appareil de protection respiratoire.*
- Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.*
- Ne pas inhale les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.*
- Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter le contact avec la peau et les yeux
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)
Aucune mesure particulière n'est requise.

- Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas mélanger avec d'autres produits, en particulier acides (ex: détartrant)

- Manipulation:

Ne pas mélanger avec d'autres produits, en particulier acides (ex: détartrant)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stockage:

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Prévoir des sols résistant aux solutions alcalines.

Selon les exigences particulières relatives au lieu de stockage, prévoir un système de rétention.

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

- Indications concernant le stockage commun:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 15.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 15.03.2024

Nom du produit: EAU DE JAVEL CONCENTREE 9,6% (36°) QUALIPRO - PHEBUS - NEOS
Hypochlorite de sodium 9.6% de chlore actif

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

WEEL (U.S.A.) Valeur momentanée: 2 mg/m³

- DNEL

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

DNEL (TRAVAILLEURS)

Inhalation - Effets aigus: 3.1mg/m³, toxicité systémique
 Inhalation - Effets aigus, 3.1mg/m³, Effets locaux
 Inhalation - Effets chroniques, 1.55mg/m³, toxicité systémique
 Dermale - Effets chroniques, 0.5%, Effets locaux
 Inhalation: 1.55mg/m³, Effets locaux

- PNEC

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

PNEC (OTH)

Eau douce: 0.21µg/l
 Eau de mer: 0.042µg/l
 Traitement des eaux résiduaires: 0.03mg/l

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène: *Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.*

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.

Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

- Protection respiratoire:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)



Gants de protection

Norme EN 374

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Gants en néoprène

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en PVC

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 15.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 15.03.2024

Nom du produit: EAU DE JAVEL CONCENTREE 9,6% (36°) QUALIPRO - PHEBUS - NEOS
Hypochlorite de sodium 9.6% de chlore actif

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| · Indications générales. | |
| · Couleur: | Jaune clair |
| · Odeur: | Chlorée |
| · Seuil olfactif: | Information non disponible |
| · Point de fusion/point de congélation: | Non déterminé. |
| · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >100 °C |
| · Point d'éclair: | Non applicable. |
| · Température de décomposition: | 20 °C (Décomposition lente) |
| · pH | >11,5 (solution 12% Cl actif) |
| · Viscosité: | Non déterminé. |
| · Viscosité cinématique | 6,2-6,6 mPas |
| · Dynamique à 20 °C: | |
| · Solubilité | |
| · l'eau: | Soluble |
| · Pression de vapeur: | Non déterminé. |
| · Densité et/ou densité relative | |
| · Densité à 20 °C: | >1 g/cm³ |
| · Aspect: | |
| · Forme: | Liquide |
| · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. | |
| · Température d'inflammation: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif. |
| · Teneur en solvants: | 0,00 % |
| · Informations concernant les classes de danger physique | |
| · Substances et mélanges explosibles | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | Peut être corrosif pour les métaux. |
| · Explosibles désensibilisés | néant |
| · VOC (selon Directive 1999/13/CE): | 0,0 g/l |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réagit aux acides en formant du chlore.

10.4 Conditions à éviter Chaleur / source de chaleur

La lumière solaire directe

Stockage prolongé à l'air libre

Acides et sels(H₂SO₄, HClO₄)

Métaux

10.5 Matières incompatibles: Pas de produits de décomposition dangereux connus

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

| | | |
|----------|------|----------------------------------|
| Oral | LD50 | >1.100 mg/kg (RAT) ((Chlore)) |
| Dermique | LD50 | >20.000 mg/kg (LAPIN) ((Chlore)) |

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 15.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 15.03.2024

Nom du produit: EAU DE JAVEL CONCENTREE 9,6% (36°) QUALIPRO - PHEBUS - NEOS
Hypochlorite de sodium 9.6% de chlore actif

(suite de la page 5)

| | | |
|-------------|-------------------|--|
| Inhalatoire | LC50 CE50 48 h | >10,5 mg/l (RAT) ((Chlore)) 0,015 mg/litre (DAPHNIES) (Chlore actif) |
|-------------|-------------------|--|

- Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Propriétés perturbant le système endocrinien
- Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

| | |
|-------------------|--|
| CE50 (écologique) | 0,141 mg/l (DAPHNIES) eau douce, chlore actif |
| LC50 (écologique) | 0,06 mg/l (POISSONS) (mg/l, 96h) espèces diverses |

· 12.2 Persistance et dégradabilité

- Autres indications:

Les tests standards ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

facteur M=10 toxicité aiguë

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

| | |
|---------|-------------------|
| Log Pow | ≤3,42 (OTH) (20°) |
|---------|-------------------|

· 12.4 Mobilité dans le sol

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

· 12.7 Autres effets néfastes

- Remarque:
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

Très毒ique pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Très毒ique pour organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.

Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.

- Emballages non nettoyés:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADR, IMDG, IATA

UN1791

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 15.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 15.03.2024

Nom du produit: EAU DE JAVEL CONCENTREE 9,6% (36°) QUALIPRO - PHEBUS - NEOS
Hypochlorite de sodium 9.6% de chlore actif

(suite de la page 6)

| | | |
|---|-----------------------------|--|
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | | 1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |
| · ADR | | HYPPOCHLORITE SOLUTION, MARINE POLLUTANT |
| · IMDG | | HYPPOCHLORITE SOLUTION |
| · IATA | | |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | | |
| · ADR | | |
|   | | |
| · Classe | 8 (C9) Matières corrosives. | |
| · Étiquette | 8 | |
| · IMDG | | |
|   | | |
| · Class | 8 Matières corrosives. | |
| · Label | 8 | |
| · IATA | | |
|  | | |
| · Class | 8 Matières corrosives. | |
| · Label | 8 | |
| 14.4 Groupe d'emballage | | |
| · ADR, IMDG, IATA | | III |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | | Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hypochlorite de sodium |
| · Marquage spécial (ADR): | | Signe conventionnel (poisson et arbre) |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | | Attention: Matières corrosives. |
| · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): | | 80 |
| · No EMS: | | F-A,S-B |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport: | | |
| · ADR | | |
| · Quantités limitées (LQ) | | 5L |
| · Quantités exceptées (EQ) | | Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml |
| · Catégorie de transport | | 3 |
| · Code de restriction en tunnels | | E |
| · IMDG | | 5L |
| · Limited quantities (LQ) | | Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml |
| · Excepted quantities (EQ) | | Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml |
| · "Règlement type" de l'ONU: | | UN 1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

CAS: 7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 15.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 15.03.2024

Nom du produit: EAU DE JAVEL CONCENTREE 9,6% (36°) QUALIPRO - PHEBUS - NEOS
Hypochlorite de sodium 9.6% de chlore actif

· Proposition 65

(suite de la page 7)

· PROP.65 Chemicals known to cause cancer:

Aucun des composants n'est compris.

· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for females:

Aucun des composants n'est compris.

· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for males:

Aucun des composants n'est compris.

· PROP.65 Chemicals known to cause developmental toxicity:

Aucun des composants n'est compris.

· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

· Australian Inventory of Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

· Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants sont compris.

· Korean Existing Chemical Inventory

Tous les composants sont compris.

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

voir chapitre 2

· Directive 2012/18/UE

· Catégorie SEVESO

Danger pour l'environnement aquatique

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

100t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

200t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

· Règlement (CE) N° 649/2012 - PIC

Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE - RoHS- relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

· Indications sur les restrictions de travail:

Rubriques nomenclature ICPE (France): 4510, 4511

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)

· * Nanomatériaux:

Le produit ne contient pas de nanomatériaux

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Néant

· VOC (CE)

0

· VOCV (CH)

0

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 15.03.2024

Numéro de version 1

Révision: 15.03.2024

Nom du produit: EAU DE JAVEL CONCENTREE 9,6% (36°) QUALIPRO - PHEBUS - NEOS
Hypochlorite de sodium 9.6% de chlore actif

- Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012.
- Date de la version précédente:
- Acronymes et abréviations:

(suite de la page 8)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Non concerné
17.08.2023
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR